Préconisations

- Si vous observez un agame, ne tentez pas de le nourrir, ni de le capturer ou de le déplacer vers un autre endroit
- Ne laissez pas de nourriture non protégée pour éviter la contamination des aliments par l'agame
- Si vous observez une nouvelle espèce, jamais observée jusqu'alors (serpent, lézard, crapaud, oiseaux...), essayez de l'immobiliser sans vous mettre en danger (en évitant tout contact direct avec l'animal).
- Dans tous les cas, signalez cette observation sur le site : http://www.especesinvasives.re/ *(onglet espèces-invasives/faire-un-signalement)*

Ce document a été réalisé dans le cadre des mesures compensatoires de l'Arrêté Préfectoral (n°2013-1779) portant autorisation de travaux d'extension du Port Est (phase 2) au titre du Code de l'Environnement
Réalisation : Association Nature Océan Indien - Contact: natureoceanindien@gmail.com

L'Agame des Colons, un lézard invasif

Ce lézard est introduit et envahissant à La Réunion.

Il menace la biodiversité locale et porte des salmonelles transmissibles à l'Homme.

PORT REUNION
L'ESPRIT DE L'EUROPE, LE CŒUR DE L'OCEAN INDIEN

Historique et origine

Ce lézard est originaire d'Afrique. Il aurait été introduit involontairement à la Capitainerie du « Port Est » vers 1995, sans doute arrivé avec des bateaux en provenance d'Afrique.

Identification

Noms communs : Agame des Colons, iguane (créole Réunion)
Nom scientifique : *Agama agama* (Linnaeus, 1758)
Ordre : Squamate
Famille : Agamidae

Description

Lézard massif
Longueur max. : 40 cm
Mâle brun, parfois bleuté, avec la tête et le milieu de la queue rouge.
Femelle brune teintée de gris avec les flancs marqués d'orangé.
Les jeunes sont des miniatures des femelles.

Mâle

Femelle

Immature

Niveau d'invasion

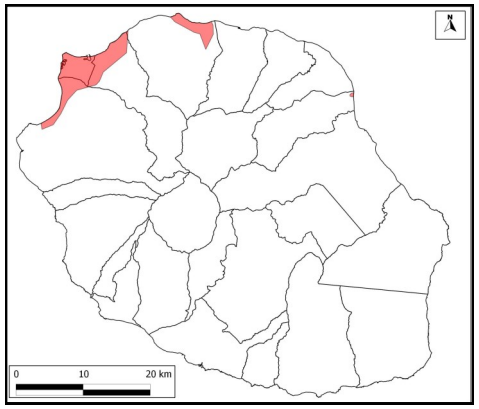

Il occupe une frange littorale comprise entre Saint Paul et la Grande Chaloupe.
Une population est aussi présente à Saint Denis, et une autre à Saint Benoît.

Il prolifère très rapidement et pourrait bientôt entrer dans le cœur du Parc national de La Réunion. Il se disperse naturellement, et par le transport de marchandises et de matériaux.

Une menace pour la biodiversité locale

Gecko vert de Manapany

Oiseau blanc

Ce lézard est considéré comme une espèce invasive. À La Réunion, il menace les espèces animales locales et endémiques (oiseaux, invertébrés, lézards) car il peut s'en nourrir. Il peut aussi entrer en compétition (pour la nourriture et l'espace) avec les geckos endémiques (ex : Gecko vert de Manapany).

Une menace pour l'Homme ?

Ce lézard est porteur de salmonelles pouvant affecter l'Homme en cas d'ingestion d'aliments souillés ou de contact direct avec l'animal ou directement ses excréments.